



# Demande d'autorisation de pêche scientifique au titre de l'article L 436-9 du Code de l'Environnement

**Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature**  
202 Grande Rue  
59100 Roubaix  
03.20.99.00.22

Suivi par Benjamin Le Carrer, Ecologue – Chargé de Mission  
06.25.86.02.03 / [mepn.lecarrer@gmail.com](mailto:mepn.lecarrer@gmail.com)



## Structure effectuant la demande d'autorisation

Nom de la structure : Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature

Nature de l'association : Association loi 1901 - Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Président et responsable légal : Joël PAQUET

Siège social : Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature, 202 grande rue 59100 ROUBAIX

Téléphone : 03 20 99 00 22

Courriel : celluleeau-roubaix@orange.fr

Site internet : <http://www.maisoneaupechenature.fr>

Numéro Siret : 398 475 491 00021

Date de publication de la création au Journal Officiel : 03 février 1909

## Période d'autorisation

La présente demande concerne la période du 17/10/2022 au 30/11/2022.

## Secteur d'étude

La demande d'autorisation concerne les cours d'eau et plans d'eau suivants :

- Le canal de Neuffossé
  - o Limite amont : le pont de la rue Andre Woets à Campagne-lès-Wardrecques
  - o Limite aval : le pont de la route de Clairmarais à Saint-Omer
- L'Aa canalisée.
  - o De sa confluence avec le canal de Neuffossé, jusqu'au pont de la rue Saint Martin à Saint-Omer
- L'étang de Batavia, situé sur la commune de Arques

Sont ainsi concernées, les communes suivantes :

- Campagne-lès-Wardrecques
- Arques
- Saint-Omer

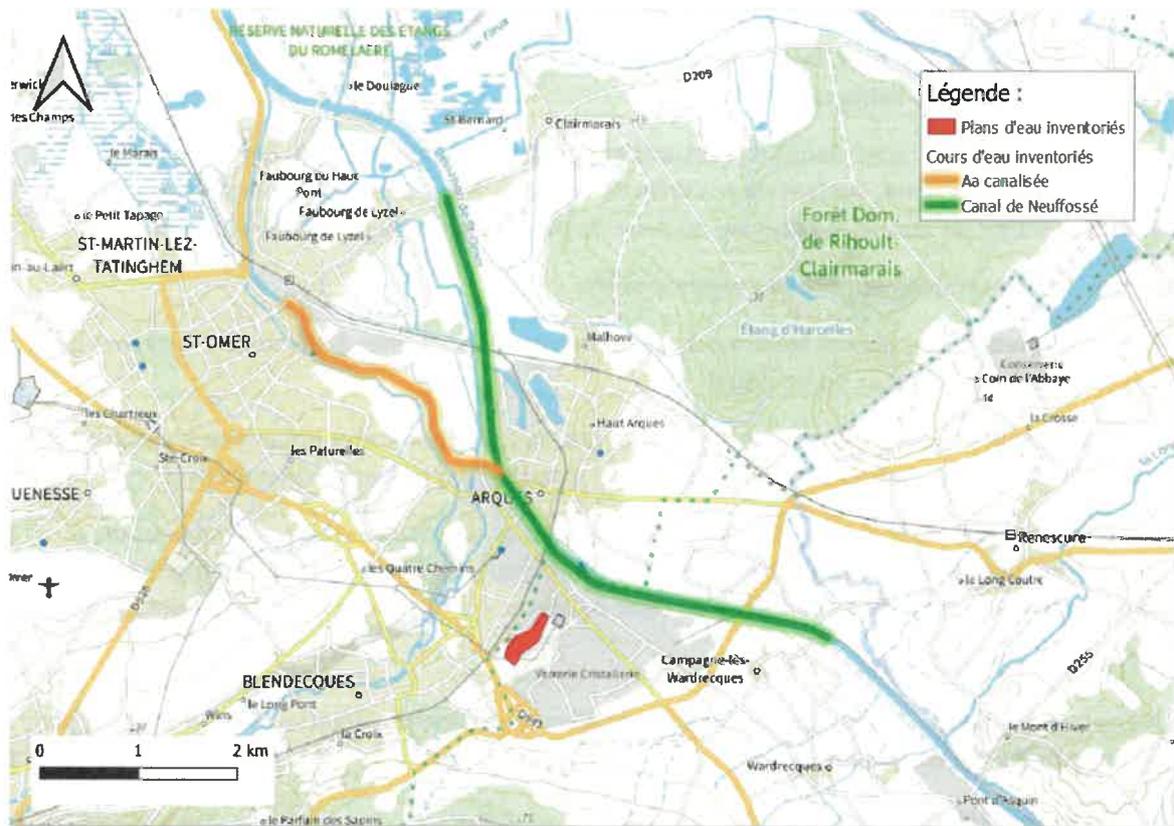


Figure 1: Cours d'eau et plans d'eau d'étude (cartographie disponible en plus grande résolution à la fin de ce document).

## Cadre de la demande

Notre structure est missionnée par les Voies Navigables de France afin d'établir un état initial écologique et de définir les enjeux écologiques à considérer dans le cadre des études du projet d'aménagement de l'écluse des Fontinettes.

## Méthodologie

Les prospections auront lieu entre le 17 octobre 2022 et le 30 novembre 2022.

Les propriétaires riverains et/ou gestionnaires des voies d'eau seront contactés afin de recueillir les autorisations nécessaires.

**Le secteur d'étude est constitué d'un plan d'eau (étang de Batavia) et de cours d'eau (Canal de Neuffossé et Aa Canalisée) non prospectables à pieds, nous réaliserons des pêches électriques par points.**

Cette pêche électrique consiste à distribuer un certain nombre d'unités d'échantillonnage sur la station. Sur chaque point, nous effectuons avec l'anode, un cercle d'environ 1m de diamètre pendant une durée minimale de 15 secondes pour s'assurer de l'absence éventuelle de poissons.

Nous effectuons deux sous-échantillons :

- Un sous-échantillon représentatif qui correspond à 75 à 100 points répartis de manière aléatoire sur la station

- Un sous-échantillon complémentaire de 0 à 10 points pour cibler les habitats peu représentés mais attractifs pour les poissons. Ceci permet notamment de capturer des espèces rares associés à ces habitats.

Les poissons capturés sont identifiés, mesurés et pesés. Ils sont stockés dans des bassines de pisciculture puis relâchés sur la station à la fin de la pêche. Les espèces exotiques envahissantes seront détruites ou remises au titulaire du droit de pêche, conformément à la réglementation.

➤ **Pêche complémentaire par engins passifs**

En complément de ces pêches électriques, nous pouvons être amenés à effectuer des pêches par engins passifs : les verveux ou les nasses.

Ces engins sont placés et laissés en eau pendant une nuit. Ils permettent notamment la capture de poissons difficiles à capturer par pêche électrique, comme l'anguille et la loche d'étang.

Les poissons capturés sont identifiés, mesurés et pesés. Ils sont stockés dans des bassines de pisciculture puis relâchés sur la station à la fin de la pêche. Les espèces exotiques envahissantes seront détruites ou remises au titulaire du droit de pêche, conformément à la réglementation.

• Engins de pêche utilisés :

Nasses, filets verveux à ailes, Appareils de pêche électrique (Héron ; Aigrette ; Martin-Pêcheur de la Marque Dream Electronique)

• Liste de matériel

- Nasses à double entrée
- Filets verveux simples à ailes
- Embarcation motorisée type Zodiac
- Bassines de piscicultures
- **Epuisettes**
- Table de biométrie
- Balance de pesée
- Ichtyomètres
- Pied à coulisse
- Clé d'identification des poissons d'eau douce
- Benzocaïne (tranquilisant)

## Équipe d'intervention

Vont intervenir sur le chantier :

Nom – Prénom	Fonction
Benjamin LE CARRER	Ecologue – Chef de chantier <b>Habilitation électrique BE manœuvre</b>
Matthieu DAUTRICOURT	Ecologue <b>Habilitation électrique BE manœuvre</b>
Emilien STEUX	Technicien
Florentin FLAHAUT	Technicien
Louis LALAU	Technicien
Mathias PEUCH	Technicien

Peuvent également intervenir jusqu'à 4 bénévoles membres du conseil d'administration de notre association sur des postes ne nécessitant pas d'habilitation (biométrie).

## Résultats

Les résultats de pêche (description du secteur, date de la capture, engin utilisé, période d'échantillonnage, espèces capturées) ainsi que la localisation GPS des stations de capture seront transmis sous forme de fichier informatique au Préfet, au service départemental de l'OFB, à la Fédération de pêche du Pas de Calais et à la Délégation interrégionale Nord-Ouest de l'OFB.

